

# Réunion

## Bureau Syndical

### Mercredi 30 mars 2022

20 av. des Rives du Lac  
à VAIVRE-ET-MONTOILLE



Observations sur le texte des délibérations rédigées en application des décisions prises par le Bureau lors de la réunion du 12 janvier 2022

Désignation d'un secrétaire de séance

# Agenda

---

**Jeudi 31 Mars 2022** : Présentation du SIED 70 à la Communauté de Communes du Val Marnaysien

**Mercredi 6 Avril 2022** : Réunion des Présidents de l'Alliance BFC

**Jeudi 7 Avril 2022** : Comité Syndical en visio conférence

**Mardi 19 avril 2022** : Jury Ecoloustics

**Mercredi 3 mai 2022** : Inauguration Gaz La Côte

**Lundi 9 Mai 2022** : Présentation du SIED 70 à la Communauté de Communes des monts de Gy

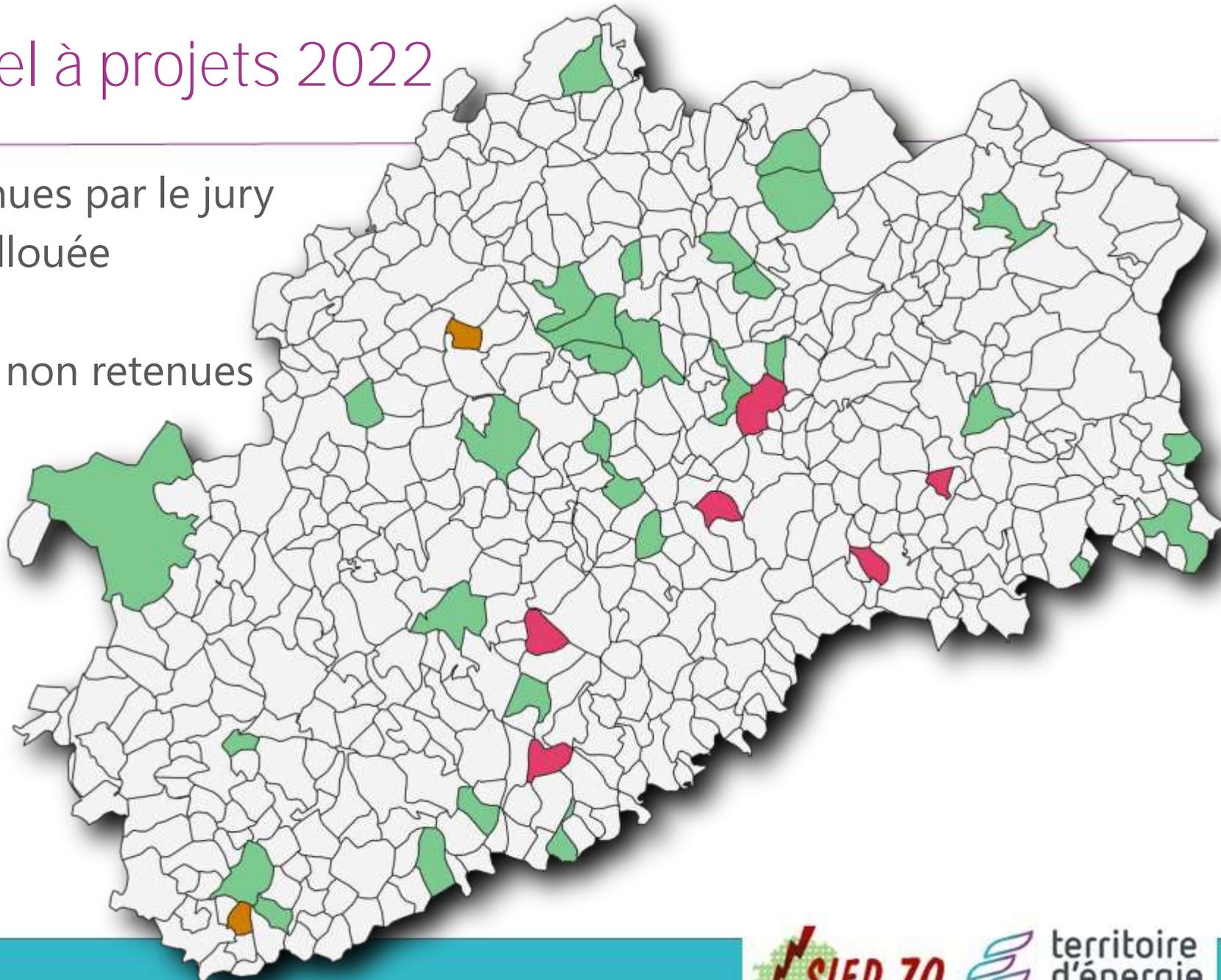
**Jeudi 19 Mai 2022** : Présentation du SIED 70 à la Communauté de Communes du Pays Riolais

# Les travaux 2022

SITUATION AU 30/03/2022							
DE LA PROGRAMMATION PREVISIONNELLE DES TRAVAUX DE L'ANNEE 2022							
Programmes	TRAVAUX	Montant global HTVA avec FIMO des travaux du programme (BUDGET PREVISIONNEL)	Montant HTVA des travaux validés le 12/01/2022	Montant total HTVA des travaux proposés le 30/03/2022	Montant HTVA de programmation 2022 disponible		Travaux en attente de programmation
<b>TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE</b>							
FACE	tranche A/B : renforcement	1 280 000 €	848 086 €	502 500 €	-70 586 €	-5,51%	190 300 €
	tranche A/B : extension	280 000 €	135 640 €	167 400 €	-23 040 €	-8,23%	- €
	tranche S : sécurisation fils BT nus	650 000 €	677 389 €	0 €	-27 389 €	-4,21%	288 600 €
	tranche C : aménagement esthétique	530 000 €	0 €	566 300 €	-36 300 €	-6,85%	- €
Sdpe	aménagement esthétique A8	860 000 €	0 €	862 800 €	-2 800 €	-0,33%	- €
	aménagement esthétique hors A8 et FACÉ	1 565 000 €	0 €	1 551 600 €	13 400 €	0,86%	793 000 €
	Suppression de cabines hautes SICAE-EST	900 000 €	0 €	777 700 €	122 300 €	13,59%	- €
	extension avec PCT (sans R2 dans 2 ans)	2 000 000 €	130 858 €	651 500 €	1 217 642 €	60,88%	- €
	extension hors PCT (avec R2 dans 2 ans)	300 000 €	30 561 €	140 600 €	128 839 €	42,95%	- €
<b>Totaux des travaux sur le réseau d'électricité</b>		<b>8 365 000 €</b>	<b>1 822 534 €</b>	<b>5 220 400 €</b>	<b>1 322 066 €</b>	<b>15,80%</b>	<b>1 271 900 €</b>

# Appel à projets 2022

- En vert, les communes retenues par le jury  
Dans le cadre de l'enveloppe allouée
- En orange, les 2 communes non retenues  
(classées dernières par le jury)
- En rouge, les dossiers  
repoussés à 2023.



# Les Travaux 2022

---

- Suite à l'appel à projets relatif à la programmation des travaux d'enfouissement, adopté par le Bureau Syndical lors de sa réunion du 15 juillet 2021, la commission travaux s'est réunie le 2 mars dernier et a adopté le classement des opérations suivant les critères établis.
- Il est proposé au Bureau syndical d'intégrer, en sus du programme 2022 les 2 opérations ayant obtenu les notes le plus défavorables (montant cumulé : 146 000 € HTVA) et de valider l'ensemble des travaux pour constituer la seconde partie des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité des programmes 2022.
- Il est également proposé de fixer au 16/12/22, la date limite de dépôt des dossiers du prochain appel à projets.

# Les travaux 2022

Programmes	TRAVAUX	Montant global HTVA avec FIMO des travaux du programme (BUDGET PREVISIONNEL)	Montant HTVA des travaux validés le 12/01/2022	Montant total HTVA des travaux proposés le 30/03/2022	Montant HTVA de programmation 2022 disponible		Travaux en attente de programmation
<b>INVESTISSEMENTS SOUS MANDAT : Autres programmes syndicaux :</b>							
S <sub>EP</sub>	Eclairage public : optimisation	500 000 €	5 670 €	59 180 €	435 150 €	87,03%	- €
	Eclairage public	1 500 000 €	34 850 €	776 149 €	689 001 €	45,93%	132 350 €
S <sub>GCT</sub>	Génie civil communications électroniques	1 000 000 €	47 902 €	651 340 €	300 758 €	30,08%	113 110 €
<b>Totaux des travaux réalisés pour le compte de tiers</b>		<b>3 000 000 €</b>	<b>88 422 €</b>	<b>1 486 669 €</b>	<b>1 424 909 €</b>	<b>47,50%</b>	<b>245 460 €</b>
Travaux d'éclairage public dont les communes conservent la maîtrise d'ouvrage		Montant global HTVA avec FIMO des travaux du programme (BUDGET PREVISIONNEL)	Montant HTVA des travaux validés le 12/01/2022	Montant total HTVA des travaux proposés le 30/03/2022	Montant HTVA de programmation 2022 disponible		Travaux en attente de programmation
<b>Participation du SIED 70</b>		<b>900 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>29 822 €</b>	<b>870 178 €</b>	<b>96,69%</b>	<b>- €</b>

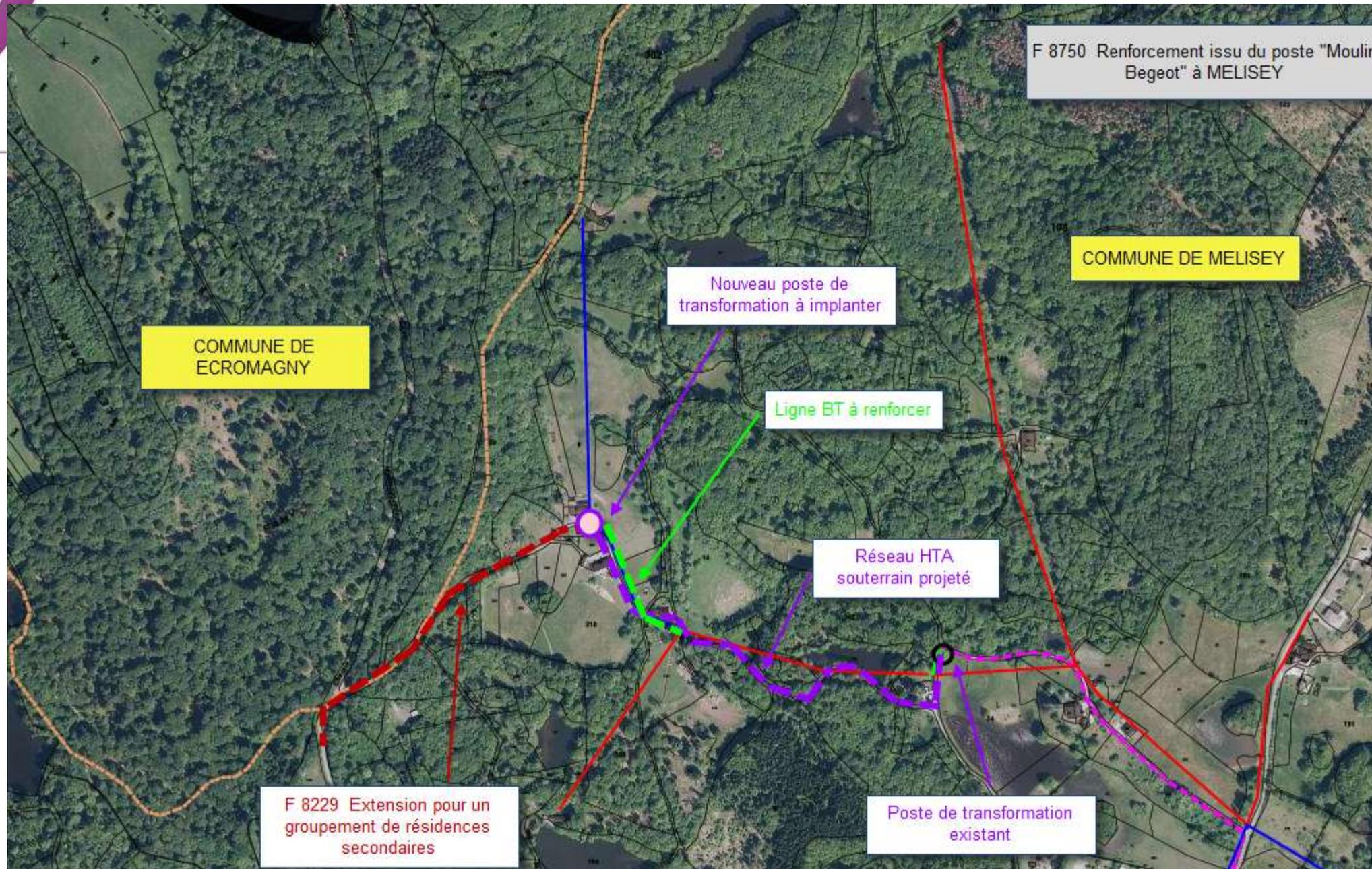
# F 8750 et F8229 - MELISEY

Renforcement issu  
du poste Moulin  
Begeot +  
extension vers lieu  
dit « Foudre »

150 400 € HT

750 ml HTA +

489 Mm BT





# Les travaux 2022

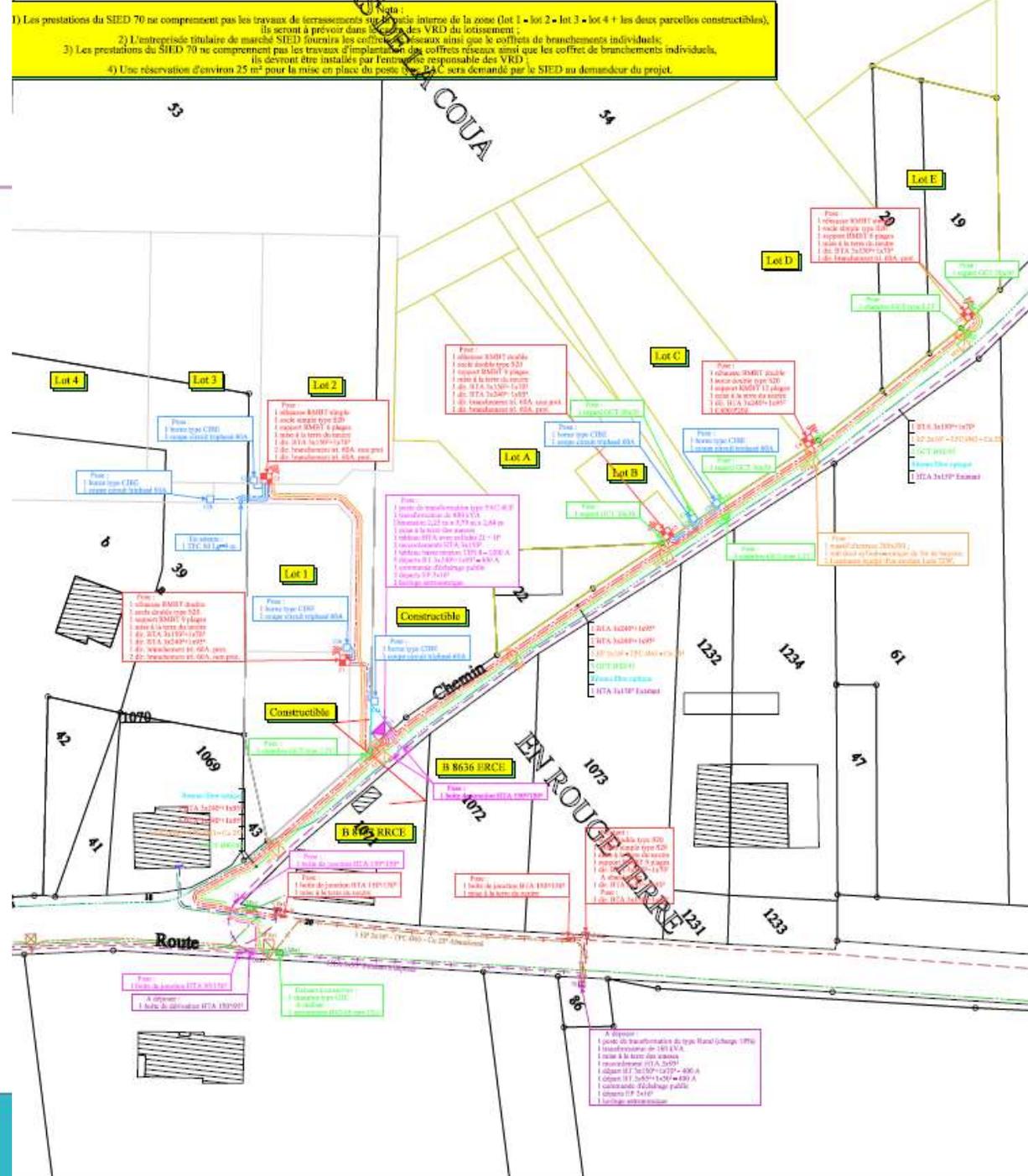
B8636 -B8737

BOULT

Extension + Renforcement pour 11 lots, chemin des planches

160 200 € HT

350 ml + 6 candélabres



## E8717 - LAVIGNEY

Extension pour une  
fromagerie

90 200 € HT

200 ml BT +

151 ml HTA

# Vote du Bureau

LAVIGNEY  
Extension du réseau concédé d'électricité pour  
une fromagerie (tarif C4), rue du Tertre  
Plan avant projet  
E8717

Pose :  
1 borne RMBT 9 plages  
1 direction BTA 240<sup>2</sup>  
1 module C400/P200  
1 mise à la terre du neutre

Existant :  
1 support en béton armé  
Pose :  
1 RAS BT  
1 RAS EP  
1 Séparation réseau vers les  
fils nus

Projeté :  
1 poste de transformation PSSB  
1 transformateur de 250 kVA  
2 départs BTA 240<sup>2</sup>

Existant :  
1 support en béton armé  
Pose :  
1 ERAS HTA 95<sup>2</sup>

Situation des travaux

### Légende

#### Réseaux existants

- HTA aérien
- HTA Souterrain
- BTA aérien
- BTA souterrain
- Poste de transformation

#### Réseaux Projetés

- HTA Aérien Projeté
- HTA Aérien à déposer
- HTA Souterrain Projeté
- BTA Aérien Projeté
- BTA Aérien à déposer
- BTA Souterrain Projeté
- BRT Aérien Projeté
- BRT Souterrain Projeté
- EP Aérien Projeté
- EP Souterrain Projeté
- GCT FT Projeté
- GCT TV Projeté

#### Accessoires

- Poste HTA Projeté
- Coffret BTA Existant
- Coffret BTA Projeté
- Boite BTA Projeté
- Coffret Branchement Projeté
- Coffret Branchement Existant
- Boite Branchement Projeté

# GROUPEMENT D'ACHAT POUR LES POSTES DE TRANSFORMATION

- Par délibération n°3 du 15 juillet 2021, le bureau syndical avait approuvé l'arrêt de cet accord cadre (AO 38) pour l'acquisition des transformateurs et des postes de transformation à l'issue de la période ferme de 3 ans.
- Afin de massifier les demandes et de bénéficier de meilleurs prix, il est proposé de partir sur la prochaine consultation en groupement d'achat avec le Syndicat mixte d'Energies du Doubs, Territoire d'énergie Doubs – SYDED 25 et Syndicat Départemental Energie et des Déchets de Haute-Marne, SDED 52 pour la passation d'un accord-cadre à marchés subséquents à bons de commande visant la fourniture de postes de transformation, de transformateurs et d'armoires de coupures HTA ainsi que les différents matériels qui les équipent.

## GROUPEMENT D'ACHAT POUR LES POSTES DE TRANSFORMATION

- Le groupement serait ainsi constitué pour la durée d'exécution de l'accord cadre soit 2 ans, reconductible tacitement 4 fois pour une période d'un an à chaque fois (2 ans + 4 x 1 an = 6 ans maximum). Il prendrait fin à la date d'expiration du dernier marché subséquent. Le SIED 70 serait désigné coordonnateur du groupement de commandes. Il serait chargé de la gestion des procédures et assurerait la publicité via son profil d'acheteur.

# Convention pour la maintenance d'éclairage public

- Le Bureau syndical, par délibération n°14 du 17 novembre 2021, a validé la stratégie de déploiement du service de maintenance d'éclairage public présentée et approuvait le tarif de 15 €/an/point lumineux pour une adhésion avant juin 2022 d'une commune où le SIED 70 perçoit la TCFE.
- Suite à la campagne d'adhésion lancée auprès des communes concernées, 51 communes totalisant près de 3000 points lumineux ont souhaité adhérer au service de maintenance proposé.
- Les conditions de mise en œuvre de ce service sont définies dans une convention de prestations de services dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

# Convention pour la maintenance d'éclairage public

- Sont inclus dans le domaine d'intervention les équipements suivants :

Foyers lumineux

Sources lumineuses et appareillages électriques auxiliaires associés : leds et autres technologies... ;

Luminaires et projecteurs ;

Boîtiers de raccordement, de protection et d'alimentation ;

Supports, mâts, crosses et consoles ;

Prises de courant pour éclairage temporaire raccordées sur le réseau EP ;

Réseaux aériens et souterrains d'éclairage public et les dispositifs de mise à la terre et de liaison équipotentielle ;

Armoires et coffrets de commande, et l'ensemble des dispositifs d'alimentation, de commande et de protections des installations, ainsi que les matériels périphériques tels que les dispositifs de télégestion, de régulation et de variation, ...

# Convention pour la maintenance d'éclairage public

- Sont exclues les installations non raccordées au réseau d'éclairage public et :
  - L'éclairage extérieur des terrains de sport,
  - L'éclairage extérieur des mobiliers urbains,
  - Les installations de signalisation routière,
- Sont également exclues les opérations de travaux neufs ou de remplacement de matériel d'éclairage public ainsi que l'entretien des motifs lumineux temporaires et festifs, dont la pose et la dépose pourra faire l'objet d'une prestation spécifique.

# Convention pour la maintenance d'éclairage public

- Durée de 3 ans à partir de la visite de prise en charge de l'installation incluant un relevé cartographique
- Etiquetage complet des armoires et points lumineux dans les 3 mois suivants
- Maintenance préventive assurant une qualité de fonctionnement et de performance,
  - une visite annuelle minimum d'entretien et de contrôle des armoires et coffrets de commande
  - un entretien préventif de tous les points lumineux durant la période d'engagement des 3 ans de la présente convention
  - un remplacement systématique des sources lumineuses (lampes à décharge) lumineux durant la période d'engagement des 3 ans
  - des tournées de surveillance du bon fonctionnement des installations, à l'initiative du syndicat

# Convention pour la maintenance d'éclairage public

- Gestion patrimoniale et administrative :
  - Suivi et mise à jour des données patrimoniales sur SIG
  - Réponses au DT/DICT
  - Mise à disposition d'un accès web au portail de gestion et de maintenance (consultation du patrimoine, demandes de dépannage, ...)
  - Gestion des autorisations d'accès aux ouvrages à des tiers : si la collectivité reste propriétaire, l'accès aux ouvrages reste conditionné à une demande préalable et à un accord du chargé d'exploitation)
  - Pose et dépose de guirlandes sur devis
  - Déplacement d'ouvrage sur devis
  - Suivi des consommations d'énergie
  - Rapport annuel d'exploitation

# Convention pour la maintenance d'éclairage public

- Gestion et suivi des demandes d'intervention curatives via un outil dédié,

Typologie	Délai d'intervention
Point lumineux isolé (de 1 à 3 points)	Sous 15 jours
Rue ou quartier (à partir de 4 points consécutifs)	Sous 4 jours
Intervention urgente : accident...	Sous 4h00

- Coût : 15 €/an/ point lumineux payable le 31 mars de l'année N pour l'année N (au 31 décembre pour l'année 2022, calculé au prorata temporis)

Il est proposé au Bureau Syndical de valider ces modalités d'intervention et d'autoriser monsieur le Président à signer cette convention

# Groupement d'achat granulé bois

Un nouveau groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois pour le chauffage des bâtiments a été mis en place. Ce groupement est ouvert aux personnes morales de droit public dont le siège est situé dans le département du Doubs ou de Haute-Saône

Le SYDED (syndicat mixte d'énergies du Doubs) assurera la coordination du groupement qui aura une durée illimitée avec une possibilité d'en sortir à l'expiration de l'accord-cadre ou marché en cours. Le SIED 70 est membre du comité de suivi comme représentant les membres de Haute-Saône

Le 1<sup>er</sup> accord-cadre démarrera au 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour une durée de 4 ans.

Il est proposé d'adhérer à ce groupement de commande pour la chaufferie de Gy

# Centrale Hydroélectrique-Demande de subvention

Les études liées à la réalisation de la centrale hydroélectrique projetée à Pont-sur-l'Ognon, qui seront menées par un bureau d'études qualifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) sont susceptibles d'être financées à 70 % par la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la partie avant projet estimée à 51 400€ HT (phase Avant Projet et études de sol).

Il est proposé au Bureau Syndical d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides de l'ADEME et du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté au taux le plus élevé possible sur ces études.

\* Montant en cours d'évaluation

# Chaufferie de Moimay-Demande de subvention

---

Les études liées à la réalisation de cette chaufferie et de son réseau de chaleur, qui seront menées par un bureau d'études qualifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) sont susceptibles d'être financées à 70 % par l'ADEME pour la partie avant projet estimée à 20 100 € HT (phase Avant Projet Détaillé et permis de construire). Ce projet est également inscrit au CRTE et pourrait donc bénéficier d'aide de l'Etat.

Il est proposé au Bureau Syndical d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides de l'ADEME et du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et de l'Etat au taux le plus élevé possible sur ces études.

# Simulations Thermiques Dynamiques -Convention

Par délibération n°10 du 13 janvier 2021, le Bureau syndical a décidé de subventionner les Simulations thermiques Dynamiques (STD) à hauteur de 75 % compte tenu du financement de 50% obtenu via le programme ACTEE. Ce dispositif a été approuvé pour une durée de 2 ans.

Cette prestation est proposée aux communes et EPCI qui en font la demande au travers d'un marché à bons de commande relatif aux audits énergétiques.

Afin de permettre aux collectivités de profiter de ce marché, il est nécessaire de recourir à une délégation de maîtrise d'ouvrage et une convention

Il est proposé au Bureau Syndical d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

# AMI ADEME - COCOPEOP

L'ADEME a publié courant mars 2021 un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dont l'objectif est d'accompagner les collectivités dans le développement de projets photovoltaïques (PV) et éoliens sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté.

Le SIDEC (homologue du SIED 70 dans le Jura) a porté une candidature au nom des 8 syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté, à l'instar de certaines actions déjà mutualisées (groupement d'achat d'énergies, programmes ACTEE...).

Ce réseau régional de conseillers vise à accompagner les collectivités locales lorsqu'elles sont concernées par le développement de projets éoliens et PV en phase amont sur leur territoire. En particulier, les animateurs aideront au positionnement de la collectivité. Dès lors, la collectivité pourra en toute légitimité assurer à minima un rôle de facilitation du projet dans l'écosystème territorial. Le programme d'actions vise en particulier les collectivités du bloc communal ayant peu de moyens humains.

# AMI ADEME - COCOPEOP

Le programme porte sur 3 ans avec des actions d'animation, de communication et de formation assorti d'un reporting régulier. Il est dimensionné pour la Bourgogne-Franche-Comté, à hauteur de deux postes d'animation rayonnant sur les 8 départements et mettant en place un programme d'animation, de communication et de formation.

Ces actions permettront à terme de mieux identifier les besoins des communes et de les accompagner avec les dispositifs actuels du SIED 70 ou pour les projets de plus grande ampleur à travers l'accompagnement des SEML.

Suite à une audition régionale réalisée par l'ADEME pour sélectionner le porteur de projets, la candidature collective des syndicats portée par le SYDEC a été désignée lauréate de l'AMI.

Les frais seront partagés entre les syndicats suivant une convention à intervenir. Au regard des aides financières obtenues, le reste à charge pour le SIED 70 serait de l'ordre de 5 000 €/an pour une durée de 3 ans).

# AMI ADEME - COCOPEOP

Le programme permettra de bénéficier :

- d'une aide financière : subventions de l'ordre de 30 000 euros maximum par an par poste à temps plein auxquelles peuvent s'ajouter 60 000 euros maximum par région pour les actions d'animation, communication et formation sur les 3 ans du programme ;
- d'un accompagnement technique : des experts ADEME spécialisés sur les problématiques rencontrées par les collectivités sur le développement de ces projets.

Il est proposé :

- d'approuver la candidature collective à l'AMI « Mise en place de réseaux régionaux de **conseillers** à destination des **collectivités** de l'échelon communal pour le développement de **projets éoliens** et **photovoltaïques** » ;
- d'autoriser le SIED 70 à s'associer à cette démarche collective ;
- de déléguer au Président tout pouvoir à la mise en place de cette candidature commune, y compris la conclusion de conventions entre le SIED 70 et les autres syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté.

# Les résultats financiers 2021

Désignation du budget	Fonctionnement en €			Investissement en €			Résultat global en €	Pour mémoire Résultat global 2020
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat		
Principal	5 259 435,39	14 771 239,14	9 511 803,75	15 395 617,77	14 739 878,84	- 655 738,93	8 856 064,82	9 257 791,53

→ Le résultat du budget principal est à compléter afin de tenir compte des Restes à Réaliser (RAR) qui s'établissent ainsi :

**Dépenses : 8 684 122,32 €**  
**Recettes : 5 862 462,32 €**  
**Solde : -2 821 660,00 €**

→ Compte tenu des sommes en jeu, les rattachements de charges et de recettes en fonctionnement ne sont pas pratiqués.

# Les résultats financiers 2021

## Fonctionnement du budget principal

Le Compte administratif du budget principal se caractérise par :

→ **en fonctionnement (dépenses) :**

\_ une augmentation des charges à caractère général de près de 100 % (+ 231 k€), notamment avec l'augmentation de la consommation électrique et de la maintenance des bornes de recharge (consécutives à l'augmentation de leur fréquentation), la constitution d'un stock de transformateurs, et les contrôles de concessions.

\_ une augmentation de 32 % (+236 k€) des charges de personnel en lien avec les recrutements opérés par le syndicat

\_ une augmentation des charges de gestion courante et des charges exceptionnelles due en partie à l'augmentation des prestations de service du SIED70 (offertes généralement) via les budgets conseil et prestations de service

# Les résultats financiers 2021

## Fonctionnement du budget principal

---

—> **en fonctionnement (recettes) :**

- \_ une augmentation des remboursements de personnel des budgets annexes (en lien avec l'augmentation de leur activité) de l'ordre de 30 % (+ 30 k€)
- \_ une augmentation des rentrées de la taxe sur l'électricité (400 k€, 15%)
- \_ une augmentation des produits exceptionnels avec les subventions ACTEE (+ 40 k€) avec une moindre réalisation que prévu (CEE encaissés en 2022)

# Les résultats financiers 2021

## Investissement du budget principal

---

### → **en investissement :**

\_ des dépenses réelles d'investissement en hausse de l'ordre de 21 % (+ 2,2 M€), de par l'augmentation des subventions distribuées aux communes (+ 700 k€), l'extension du réseau gaz de la Côte (437 k€) et l'acquisition d'un nouveau siège (1,2 M€)

\_ des recettes réelles qui se maintiennent à un niveau comparable à 2020

\_ ce résultat est à compléter avec un solde négatif des restes à réaliser de -2,8 M€ contre - 1,8 M€ en 2020

# Les résultats financiers 2021

## Investissement du budget principal

8000 000,00 €

### Évolution des travaux sur le réseau d'électricité (DPE) :

7000 000,00 €

6000 000,00 €

5000 000,00 €

4000 000,00 €

3000 000,00 €

2000 000,00 €

1000 000,00 €

0,00 €

2012

2013

2014

2015

2016

2017

2018

2019

2020

2021

Travaux DPE hors TVA

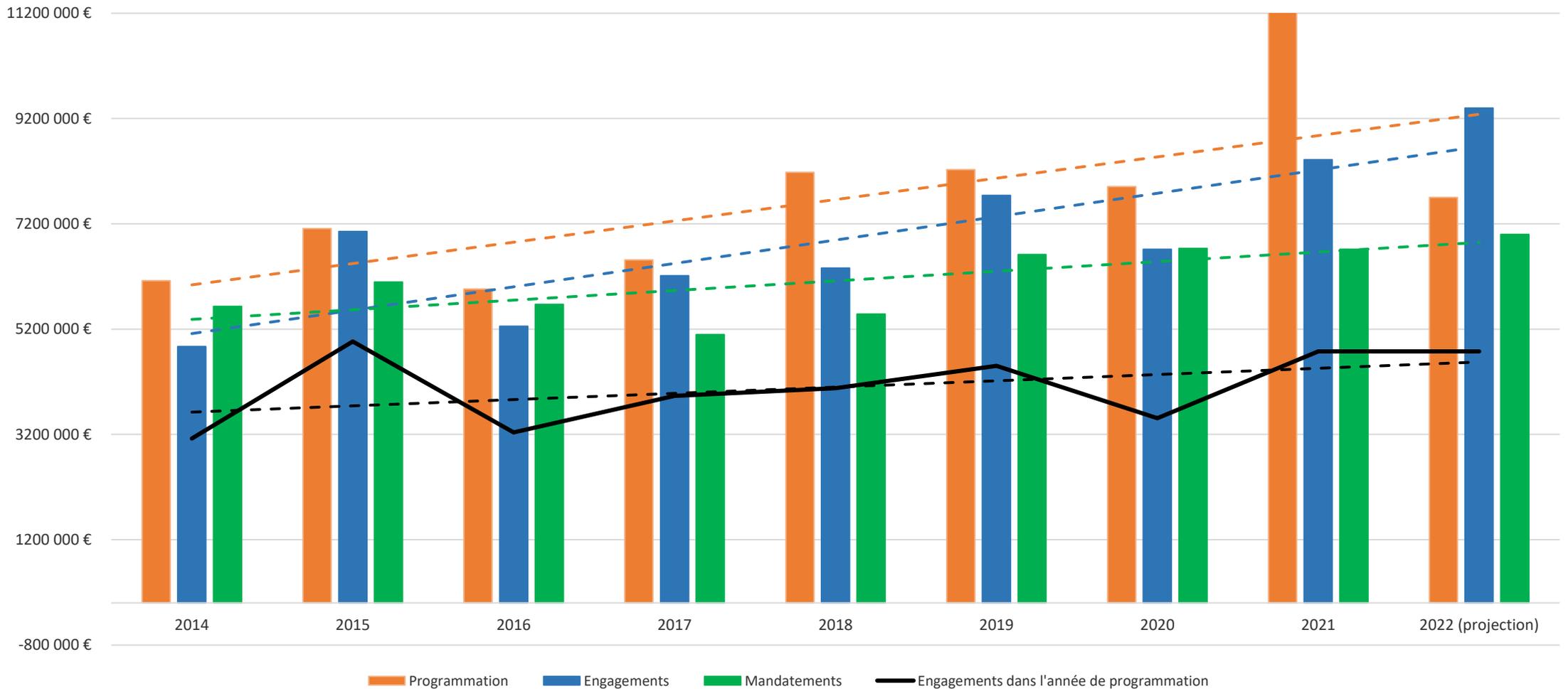
Travaux DPE

Linéaire (Travaux DPE hors TVA)

# Les résultats financiers 2021

## Investissement du budget principal

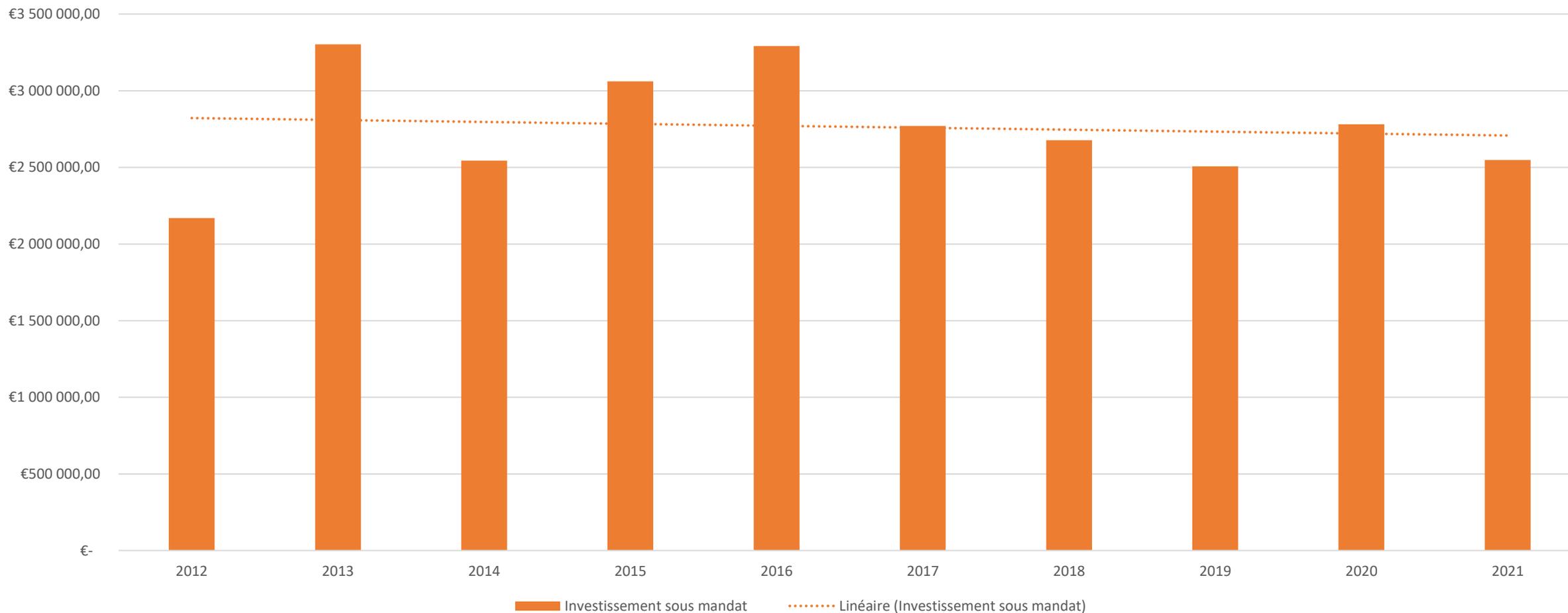
### Evolution de la programmation et de la réalisation des travaux DPE



# Les résultats financiers 2021

## Investissement du budget principal

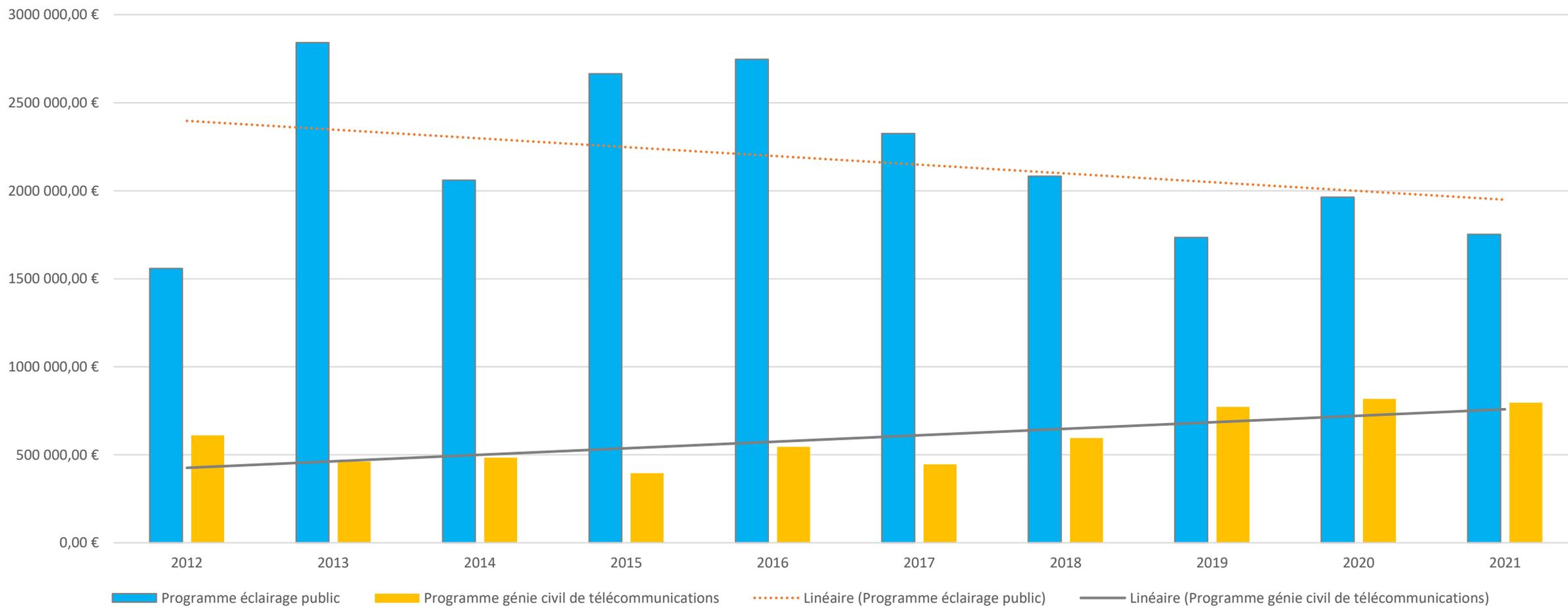
### Évolution des travaux sous mandat (éclairage public+ télécom) :



# Les résultats financiers 2021

## Investissement du budget principal

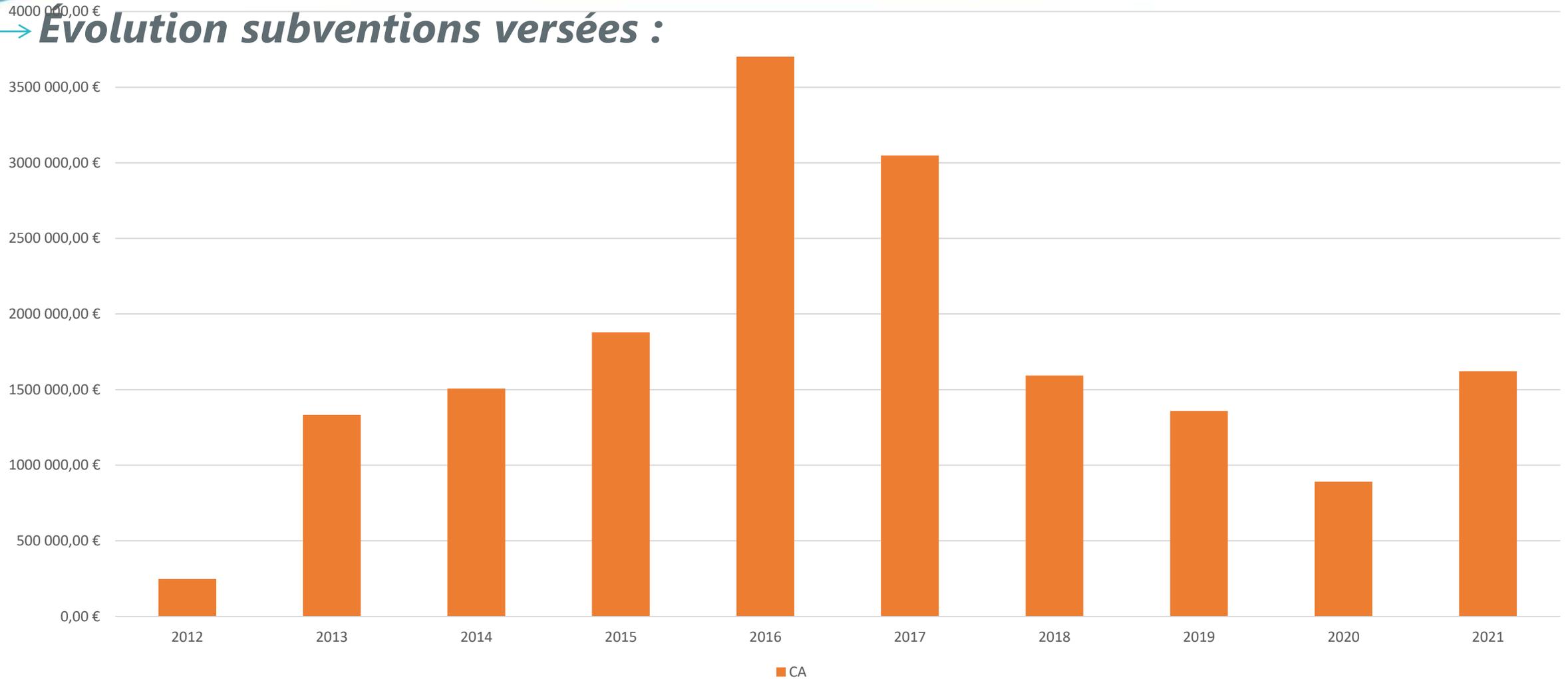
### → Évolution des travaux sous mandat (éclairage public et télécom) :



# Les résultats financiers 2021

## Investissement du budget principal

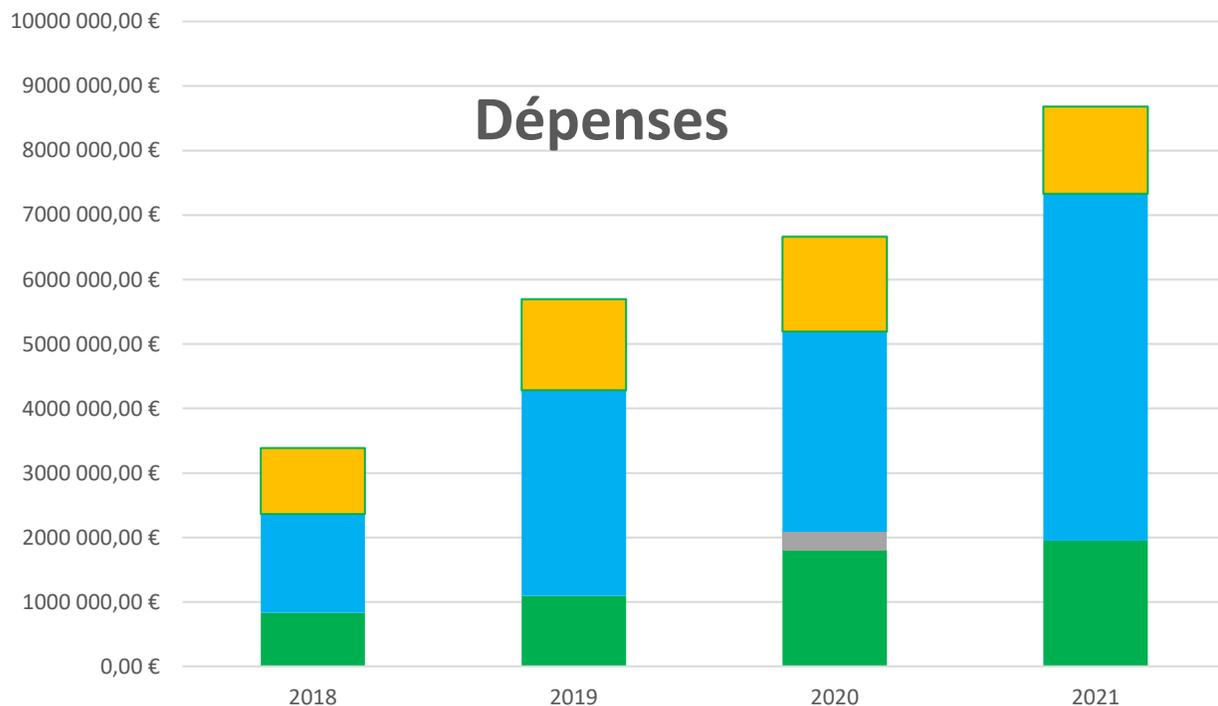
### Évolution subventions versées :



# Les résultats financiers 2021

## Investissement du budget principal

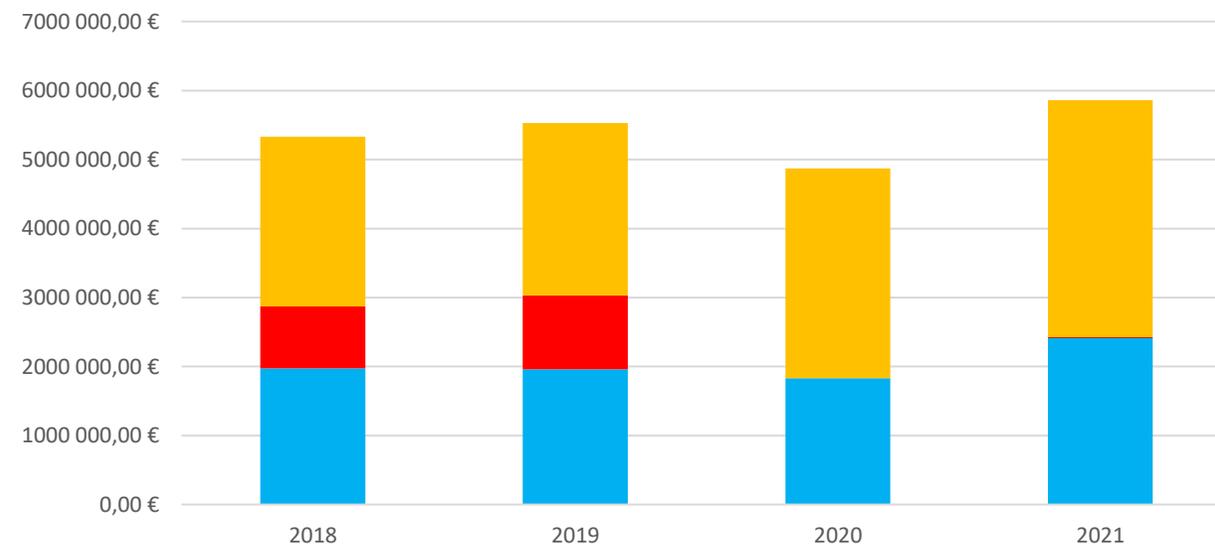
### Évolution des restes à réaliser :



■ Investissement sous mandat  
■ Immobilisations corporelles

■ Travaux DPE ou IRVE  
■ Subventions d'équipement versées

### Recettes



■ Investissements sous mandat  
■ Autres immobilisations financières  
■ Subventions d'investissement reçues

# Les résultats financiers 2021

Désignation du budget annexe	Exploitation en €			Investissement en €			Résultat global en €	Pour mémoire Résultat global 2020
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat		
annexe Conseil	53 989,78 €	30 250,42	-23 739,36	0	0	0	-23 739,36	-6 109,70
Prestations de services	170 489,58	112 215,50	-58 274,08	0	0	0	-58 274,08	-30 921,47
Chaufferie de Scey	163 555,07	145 765,96	-17 789,11	60 157,29	58 242,03	-1 915,26	-19 704,37	9 143,13
Chaufferie de Gy	62 077,94	63 027,75 €	949,81	22 173,38	32 115,18	9 941,80	10 891,61	7 789,51
Chaufferie de Marnay	176 404,53	167 227,51	-9 177,02	56 430,76	56 406,71	-24,05	-9 201,07	-3 175,94
Chaufferie de Vesoul	7 235,10	6 212,70	-1 022,40	96 601,60	97 624,00	1 022,40	0	90 388,90
Production électrique renouvelable	51 053,28	1 443,77	-49 609,51	41 288,77	93 113,69	51 824,92	2 215,41	64 936,92

# Les résultats financiers 2021

## Budgets annexes

---

### ***budget conseil et prestations de services :***

\_ on constate :

une augmentation des volumes de ces budgets en lien avec l'augmentation des demandes d'audits énergétiques (offerts par le syndicat contre adhésion au service CEP), l'assistance à maîtrise d'ouvrage offerte également pour la MDE et les projets de chaufferie bois.

\_ un déficit de ces budgets, dû au temps nécessaire pour obtenir le versement des subventions attendues

# Les résultats financiers 2021

## Budgets annexes

---

### Budgets chaufferies :

#### **Scey sur Saône :**

Des difficultés à arriver à atteindre l'équilibre en raison de problèmes structurels liés à l'âge de la chaudière (automate de régulation)

#### **Gy :**

Un équilibre en exploitation

# Les résultats financiers 2021

## Budgets annexes

---

### **Marnay :**

Un déficit ponctuel d'exploitation en raison de travaux de réparation importants et du pompage d'eau dans la cuve à fioul

### **Vesoul :**

Un résultat global à l'équilibre pour le dernier exercice sous compétence syndical.

# Les résultats financiers 2021

## Budgets annexes

---

### ***Budget production électrique renouvelable :***

- Un fort déficit d'exploitation liés aux dépenses effectuées en interne pour les études d'opportunité et de faisabilité réalisées à la demande des communes.
- Les premiers investissements liés à une toiture sur domaine communal (Belfahy) et aux études de faisabilité de la centrale hydro électrique de Pont sur l'Ognon

# Les résultats financiers 2021

## Affectation de résultat

Budget	Résultats de clôture		Propositions d'affectations				
	Fonctionnement ou exploitation	Investissement	Couverture des besoins de financement en investissement	Reprise en excédent de fonctionnement ou d'exploitation	Reprise en déficit de fonctionnement ou d'exploitation	Reprise en excédent d'investissement	Reprise en déficit d'investissement
Principal	9 511 803,75 €	-- 655 738,93 €	3 477 398,93 €	6 034 404,82 €	/	/	655 738,93 €
Conseil	-23 739,36 €	0,00 €	/	/	23 739,36 €	/	/
Prestations de services	-58 274,08 €	0,00 €	/	/	58 274,08 €	/	/
Chaufferie Scey	-17 789,11 €	-1 915,26 €	/	/	17 789,11 €	/	1 915,26 €
Chaufferie Gy	949,81 €	9 941,80 €	/	949,81 €	/	9 941,80 €	/
Chaufferie Marnay	-9 177,02 €	-24,05 €	/	/	9 177,02 €	/	24,05 €
Production électrique renouvelable	-49 609,51 €	51 824,92 €	/	/	49 609,51 €	51 824,92 €	/

# Le budget primitif 2022

## Généralités

---

### **Le budget principal repose principalement sur les recettes suivantes :**

- TCFE (Taxe sur la Consommation d'Electricité)
- Redevances de concession
- PCT (Part Couverte par les Tarifs)
- les aides du FACÉ
- les contributions des demandeurs
- l'excédent global de clôture

# Le budget primitif 2022

## Recettes

- Avec la fixation par l'Etat du taux de TCFE à son maximum en 2023, le Syndicat ne peut plus agir que sur les contributions des demandeurs pour moduler ses recettes.
- Les prévisions de recettes partent sur le principe du maintien des recettes perçues en 2021.
- Afin d'arriver à l'équilibre, l'excédent global de clôture est fortement mis à contribution pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive
- A une moindre échelle, des recettes liées aux loyers perçus pour le bâtiment de Vesoul compensent en partie l'augmentation des charges

# Le budget primitif 2022

## Dépenses

---

### Les dépenses concernent essentiellement :

- les rémunérations du personnel
- les charges générales liées au bon fonctionnement des services
- les investissements sur les réseaux d'électricité, bornes de recharge, les opérations sous mandat (EP et télécom) et les subventions
- les immobilisations corporelles (véhicules, bâtiments, informatique , ...)
- les prêts aux budgets annexes pour le développement des EnR

# Le budget primitif 2022

## Dépenses

---

- **les rémunérations du personnel** sont prévues à la hausse suite aux recrutements effectués et le passage de 15 à 25 agents
- **les charges générales** sont également vues à la hausse, en lien avec l'augmentation de personnel et un bâtiment plus grand (voire 2 bâtiments en attendant la vente du bâtiment de Vaivre). Elles intègrent également la nouvelle prestation de maintenance éclairage public proposée aux communes
- **les travaux d'investissement** sur les réseaux d'électricité sont maintenus à un niveau élevé avec une prise en compte des demandes de dissimulation (financées à hauteur de 1,5 M€ sur fonds propres) auxquelles s'ajoutent le programme de suppression des cabines hautes (600 k€ de fonds propres) et les bornes de recharge rapide (1 M€ de travaux)

# Le budget primitif 2022

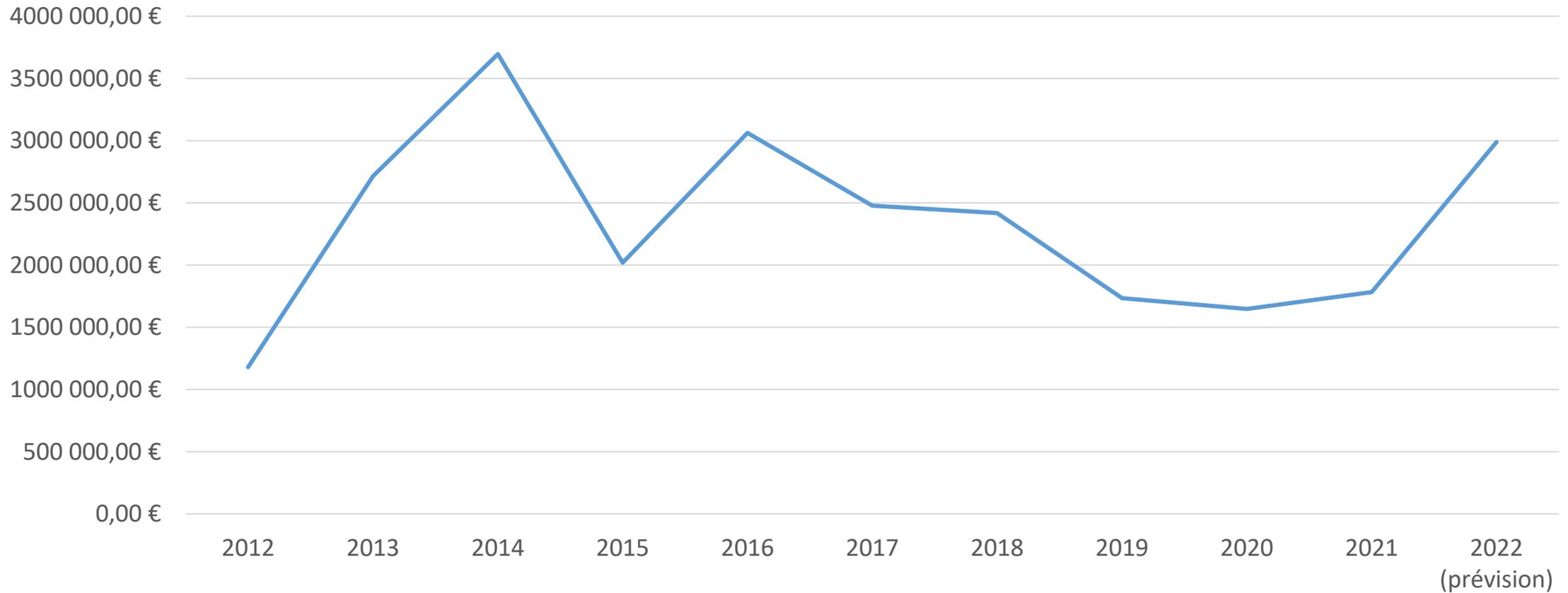
## Dépenses

- **les immobilisations corporelles** sont ramenées à un niveau moindre après l'acquisition du bâtiment 1 rue max devaux à Vesoul et l'extension gaz de la Côte en intégrant l'éventuel achat d'un terrain pour une station GNV.
- **les prêts aux budgets annexes pour le développement des EnR** sont également vus à la hausse, avec des projets concrets en voie de réalisation (PV, chaufferies bois)  
Nota : la hausse du prix du gaz et du fioul a vu la demande d'études de faisabilité (et la rentabilité) des chaufferies bois augmenter
- **les subventions et les travaux sous mandats** sont maintenus à un niveau comparable à celui de l'année 2021
- *A une moindre échelle, les dépôts de garantie des locataires du nouveau siège (10k€) en dépenses et recettes (chapitre 16 : emprunts et dettes)*

# Le budget primitif 2022

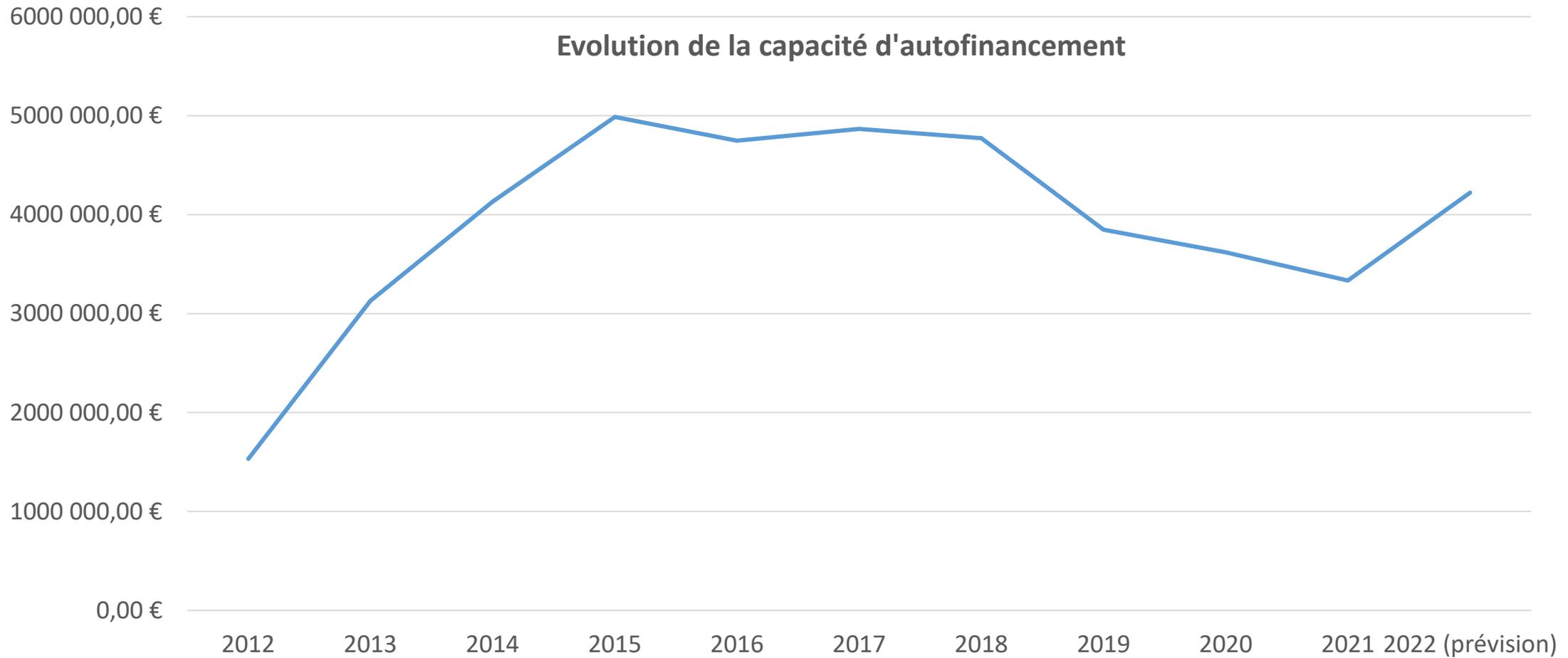
## Généralités

Autofinancement (résultat brut de fonctionnement)



# Le budget primitif 2022

## Généralités



# Le budget primitif 2022

## Le budget principal

### Le budget principal 2022 se présente ainsi :

#### → en fonctionnement :

Dépenses : 10 616 553,00 €

Recettes : 14 601 604,82 €

#### → en investissement :

Dépenses : 20 081 493,93 € (+RAR : 2 821 660,00 €)

Recettes : 22 903 153,93 €

# Le budget primitif 2022

## Les budgets annexes

---

- **Le Budget « Conseil »** prend en compte des aides importantes de l'ADEME (avec le report des subventions demandées l'an dernier) pour couvrir les frais de personnel liés aux recrutements des CEP arrivés l'an dernier ce qui permet d'éviter une subvention d'équilibre du budget principal cette année
- **Le Budget « Prestation de service »** prévoit un niveau d'audit équivalent à ceux de l'année passée (auxquels s'ajoutent ceux déjà engagés l'an dernier) et des frais de personnel en augmentation pour l'accompagnement (offert) de ces audits, des projets de maîtrise de l'énergie et des études de faisabilité bois.

# Le budget primitif 2022

## Les budgets annexes

- **Le budget de la « chaufferie de Scey »** prévoit le possible remplacement de la chaudière et les débuts des extensions vers la médiathèque et echosystem
- **Le budget de la « chaufferie de Gy »** prévoit, à nouveau, les études pour le raccordement de l'EHPAD à proximité
- **Le Budget de la « chaufferie de Marnay »** ne prévoit pas d'investissement conséquent.
- **Le budget « production électrique renouvelable »** prévoit les études pour la station hydroélectrique de Pont-sur- l'Ognon et la réalisation de centrales photovoltaïques notamment sur Echenoz la Meline et Saint Loup sur Semouse.

# Le budget primitif 2022

## Les budgets annexes

- Il n'est pas créé de budget annexe pour la chaufferie de Moimay, en attendant le résultat des études avant projet.
- Il n'est plus créé de budget annexe de Vesoul suite au retour de la compétence à la commune.
- Les investissements des budgets annexes sont financés par des prêts du budget principal remboursés sur 20 ans.
- Il est rappelé qu'en l'absence de bénéfices générés (pour des raisons fiscales), la trésorerie des budgets annexes nécessite chaque année des avances de trésorerie du budget principal.

# Création de poste

---

Par délibération n°5 du 12 janvier 2022, le Bureau Syndical avait émis un avis favorable à la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux pour prendre en charge le service affaires générales, finances, ressources humaines.

Au vu du peu de postulants et de la faiblesse des candidatures, il sera proposé au prochain comité syndical d'ouvrir également le poste au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

# Revalorisation de rémunération de contractuel

Par délibération n°8 du 14 janvier 2019, le Bureau Syndical avait fixé à l'indice brut au plus égal à 765 le niveau de rémunération d'une chargée de mission EnR (désormais responsable de service) occupant un poste d'ingénieur territorial dans le cadre d'un Contrat à Durée Indéterminé (CDI).

Le deuxième alinéa de l'article 1-2 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels indique que « la rémunération des agents employés à durée indéterminée fait l'objet d'une réévaluation au moins tous les trois ans notamment au vu des résultats des entretiens professionnels ».

Au vu de la manière de servir de l'agent, de ses évaluations individuelles et de ses résultats, il sera proposé d'établir une nouvelle rémunération de cet agent par analogie au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, dans la limite de l'indice maximum de la grille indiciaire des ingénieurs principaux territoriaux avec le régime indemnitaire correspondant à ce grade et ses fonctions (IFSE, CIA,) à compter du 15 avril 2022.

# RIFSEEP Ingénieurs et techniciens

Par délibération n° 8 du 24 octobre 2020, le Comité Syndical avait confirmé l'ensemble des délibérations précédentes relatives à la mise en place du RIFSEEP.

Les primes ainsi mises en place ont été alignées, pour leurs valeurs plafond, sur les montants mis en place dans la fonction publique d'Etat.

Ces montants relatifs aux cadres d'emploi des ingénieurs et des techniciens étaient établis à titre provisoire. Les montants définitifs ont été arrêtés le 5 novembre 2021.

Il sera proposé au prochain comité syndical de modifier les montants plafonds de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) et du CIA (Complément Indemnitaire Annuel) pour les ingénieurs et techniciens pour les fixer aux montants plafonds établis par l'Etat.

# RIFSEEP Ingénieurs et techniciens

## Cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux

GROUPES	FONCTIONS/ POSTES DANS LA COLLECTIVITE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels minima de l'IFSE	
		arrêté du 26 décembre 2017	arrêté du 5 novembre 2021	arrêté du 26 décembre 2017	arrêté du 5 novembre 2021
<b>Groupe 1</b>	Directeur général des services	36 210 €	46 920 €	2 900 €	3 500 €
<b>Groupe 2</b>	Responsable de service avec encadrement	32 130 €	40 290 €	2 500 €	3 200 €
<b>Groupe 3</b>	Responsable de service sans encadrement, chargé de mission	25 500 €	36 000 €	1 750 €	2 600 €

GROUPES	FONCTIONS/ POSTES DANS LA COLLECTIVITE	Montants annuels maxima du CIA	
		arrêté du 26 décembre 2017	arrêté du 5 novembre 2021
<b>Groupe 1</b>	Directeur général des services	6 390 €	8 280 €
<b>Groupe 2</b>	Responsable de service avec encadrement	5 670 €	7 110 €
<b>Groupe 3</b>	Responsable de service sans encadrement, chargé de mission	4 500 €	6 350 €

# RIFSEEP Ingénieurs et techniciens

## Cadre d'emploi des techniciens territoriaux

GROUPES	FONCTIONS/ POSTES DANS LA COLLECTIVITE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels minima de l'IFSE	
		arrêté du 26 décembre 2017	arrêté du 5 novembre 2021	arrêté du 26 décembre 2017	arrêté du 5 novembre 2021
<b>Groupe 1</b>	Responsable de service	17 480 €	19 660 €	1550 €	1 850 €
<b>Groupe 2</b>	Chargé de secteur, CEP, Chargé de mission	16 015 €	18 580 €	1450 €	1 750 €
<b>Groupe 3</b>	Chargé de secteur, CEP, Chargé de mission débutant	14 650 €	17 500 €	1350 €	1 650 €

GROUPES	FONCTIONS/ POSTES DANS LA COLLECTIVITE	Montants annuels maxima du CIA	
		arrêté du 26 décembre 2017	arrêté du 5 novembre 2021
<b>Groupe 1</b>	Responsable de service	2 380 €	2 680 €
<b>Groupe 2</b>	Chargé de secteur, CEP, Chargé de mission	2 185 €	2 535 €
<b>Groupe 3</b>	Chargé de secteur, CEP, Chargé de mission débutant	1 995 €	2 385 €

# Protocole d'intention GNV/BIO GNV avec GRDF

L'énergie BioGaz est un levier pour la décarbonation des usages chauffage, eau chaude sanitaire et process en tertiaire sur le territoire . Cette énergie essentielle aujourd'hui et demain sur le secteur du transport routier public ou privé, répond également à l'axe mobilité décarbonée décrit dans le PCAET.

Cette production représente, à l'échelle départementale, une consommation équivalente\* à 2200 logements ou à 120 bus / cars ou encore de 60 poids lourds.

(\* Hypothèses conso logt : 12 MWh/ an, bus / car : 225 MWh/ an, PL : 500 MWh/an).  
Selon GRDF, d'ici 2030, 96 % de la consommation des habitants de Haute-Saône sera issue de la méthanisation.

# Protocole d'intention GNV/BIO GNV avec GRDF

Dans ce contexte, il est souhaitable que GRDF et le SIED 70 se rapprochent pour favoriser l'émergence des usages du GNV et du BioGNV sur le territoire du SIED 70 dans le périmètre de la Haute-Saône, en modélisant un projet déclinable sur les différents territoires.

Cette coopération passe par des phases de sensibilisation, d'enquête de territoire, d'analyse prospective et de communication qui sont définies dans le protocole d'intention joint au présent rapport.

Il sera proposé au Bureau Syndical :

- d'approuver les modalités de mise en œuvre de la coopération du SIED 70 avec GRDF pour le développement du GNV et bioGNV et d'autoriser monsieur le Président à signer le protocole présenté.

## Questions diverses :

---

### Vente du bâtiment de Vaivre et Montoille

Suite à l'acquisition du bâtiment situé 1, rue Max Devaux à Vesoul et en prévision du prochain déménagement (début juin 2022) de l'ensemble des services à cette adresse, Monsieur le Président propose de vendre le bâtiment de Vaivre et Montoille avec une mise à prix de 400 000 € net vendeur. A cet effet, un mandat de vente sera confié à l'office notarial PERROS CUSENIER SCHMIDT pour 21 600 € (5,4% du montant TTC)

## Questions diverses :

---

### Contrôle de concession 2018 et 2019

#### Enedis :

Sur la base du contrôle de concession effectué par le cabinet NALDEO, il a été constaté, au cours de la commission « concession » du 10 novembre 2021 :

Sur les ouvrages :

- une hausse de l'âge des ouvrages et d'une faible résilience du réseau HTA en zones d'aléas climatiques.

## Questions diverses :

---

Sur les éléments patrimoniaux :

- le non-respect du contrat (art 10 du cahier des charges) quant à la prise en compte de l'amortissement des ouvrages par le concédant et une sous dotation de celui-ci.
- l'impossibilité pour le Syndicat de contrôler la méthode mise en œuvre par le concessionnaire pour le calcul des provisions pour renouvellement.
- une sous-évaluation des provisions pour renouvellement.

## Questions diverses :

---

Ces pratiques conduisent à une sous-évaluation des droits du concédant qui mène à un calcul théorique de l'indemnité de fin de contrat extrêmement favorable au concessionnaire (entre 8.4 et 51.3 millions d'euros selon la méthode utilisée par Enedis contre environ 200 millions d'euros en faveur du Syndicat selon le cabinet de contrôle Naldéo).

## Questions diverses :

---

A la majorité (unanimité moins une voix), la commission a émis un avis favorable au refus des conclusions du CRAC (Compte Rendu Annuel d'Activités de Concession) 2019 d'Enedis sur la partie patrimoniale par le Comité Syndical.

Cette motion sera soumise à l'approbation du prochain Comité Syndical

## Questions diverses :

### Contrôle de concession 2018 et 2019

#### SICAE Est :

Sur la base du contrôle de concession effectué par le cabinet NALDEO, il apparaît nécessaire :

- de produire un inventaire distinguant les biens propres des biens de reprise
- d'améliorer l'exhaustivité et la précision des immobilisations des biens de retour conformément à la législation et aux normes comptables en vigueur
- de constituer les droits du concédant et l'immobilisation des ouvrages financés par le concédant et les tiers à partir des éléments remis par le SIED70 ;

## Questions diverses :

---

La commission « concession » du 16 mars 2022 a émis, à l'unanimité, la proposition suivante :

Demander au concessionnaire de constituer les droits du concédant et l'immobilisation des ouvrages financés par le concédant et les tiers à partir des éléments partagés avec le SIED70 ;

Cette motion sera soumise à l'approbation du prochain Comité Syndical

## Questions diverses :

---

### Loi Sapin et Barnier : Conséquence sur les contrats en cours :

Le concessionnaire, dont le contrat a été résilié par la personne publique concédante, a droit à une indemnité quand bien même la durée de la concession serait excessive.

Par un arrêt du 27 janvier 2020, le Conseil d'Etat réaffirme et précise le droit à indemnité du concessionnaire en cas de résiliation du contrat de concession (CE, 27 janvier 2020, n°422104, publié aux tables du recueil Lebon).

[Exécution des DSP et application de loi Sapin aux contrats en cours \(avocats-krust-penaud.com\)](https://www.avocats-krust-penaud.com/)

[Une précision du Conseil d'Etat sur la jurisprudence "Commune de Douai" - Avocat en droit public Toulouse \(cabinetlapuelle.fr\)](https://www.cabinetlapuelle.fr/)

[CAA de MARSEILLE, 6ème chambre, 09/11/2020, 18MA03348, Inédit au recueil Lebon - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](https://www.legifrance.gouv.fr/)

## Questions diverses :

---

Madame Virginie LUTHRINGER intervient pour indiquer que les projets portés par le SIED 70 dans le cadre des CRTE doivent être déposés pour le 30 avril 2022 au plus tard pour bénéficier d'aides de l'Etat.

Sont notamment concernés :

Le projet de chaufferie de GEVIGNEY et MERCEY ainsi que, potentiellement, les projets de toiture photovoltaïque de Saint-Loup, Echenoz la Meline et Maison des Associations à Vesoul

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE



20 avenue des Rives du Lac  
70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE



Tél : 03 84 77 00 00



E-mail : [contact@sied70.fr](mailto:contact@sied70.fr)  
Site internet : [sied70.fr](http://sied70.fr)